

## “Jusqu’à ce que la mort nous sépare”



Simon, aux funérailles de sa grand-mère, avec l'urne des cendres. Photo Le DL/Laurence DENY

Le théâtre du Rond-Point donne une représentation de la pièce “Jusqu’à ce que la mort nous sépare”. Comédie de Remi de Vos, mise en scène par Caroline Cristofoli, avec Sarah Labhar, Judith Levasseur et Bryce Quétel. À voir le mardi 3 août à 21 h 30 dans la cour de l’hôtel de Pellissier.

### Une jauge fixée à 49 spectateurs

Simon, célibataire endurci, se rend aux funérailles de sa grand-mère, et revoit à cette occasion sa mère et son amour de jeunesse. Un problème survient. L'urne avec les cendres de la grand-mère est là, sur la table. Un geste malheureux et l'urne se casse. S'ensuivent alors une série de mensonges, quiproquos et inventions visant à dissimuler l'incident.

Rond-Point a pris la décision de limiter la jauge à 49 spectateurs pour l'ensemble de ses manifestations. Ceci pour ne pas avoir à différencier les spectateurs et causer des inégalités, ce qui est contraire à son éthique et à sa démarche de « Théâtre pour tous ».

Considérant également que demander un certificat médical et contrôler l'identité des personnes ne relèvent pas de ses compétences légales et qu'il est impossible pour des raisons budgétaires d'embaucher des personnes assermentées, il a fait le choix de demeurer exempt de cette mesure.

Laurence DENY

Il est conseillé de réserver ses places par téléphone au 04 90 35 21 45 ou par mail à [theatredurondpoint@gmail.com](mailto:theatredurondpoint@gmail.com).

## Pour Jean-Luc Joinville, la mer revient toujours au rivage



Jean-Luc Joinville, avec Karl, qui surgit après un transfert. Photo Le DL/Laurence DENY

La cave du coteau expose des toiles de Jean-Luc Joinville qui réside à Tulette et peint seulement depuis cinq ans sur toiles, cartons et tôles. Même s'il connaît bien le monde de l'art pour avoir participé à la création et la vie d'une galerie de Périgueux qui a notamment exposé « Outre-Couleurs », Trémeau, Mocceti, Voisin...

Masseur kinésithérapeute et spécialiste en thérapies manuelles, Jean-Luc Joinville s'est lancé dans la création artistique lorsqu'il a pris sa retraite en 2016.

Né dans le RIF oriental au Maroc, il y puise les couleurs. Un retour en France dans le Nord apporte des nuances de gris et de noir comme il le pré-

cise lui-même. La visite d'ateliers de peintres lui a laissé des images. D'où la grande variété de styles très différents les uns des autres.

### Plus de 150 tableaux

Bien que sa nouvelle activité soit récente, Jean-Luc Joinville peint continuellement, et évolue en permanence en s'imprégnant aussi de musique qui rythme les couleurs et la vitesse du trait de pinceau, de couteau, de brosse et même du tournevis et de la bombe. Il a réalisé plus de 150 tableaux. Parmi ses chanteurs préférés, figure Bernard Lavilliers interprétant « On the road again, again ». La mer revient toujours au rivage ».

La mer qui est présente sur plusieurs toiles également.

Outre ses créations, du figuratif, du pointillisme, du transfert, il reproduit des œuvres géantes de street art en les redimensionnant sur ses tableaux, conservant ainsi un art éphémère appelé à disparaître dans un laps de temps indéterminé, soit détruit, soit recouvert par une autre peinture murale.

Aujourd'hui dans le mouvement, la vitesse, mais aussi dans la suggestion.

Vous pouvez venir admirer quelques-unes de ses réalisations à la cave des Coteaux, rue de la Peine.

Laurence DENY

Plus d'informations au 04 90 28 50 89.

Vaucluse matin du 1er août 2021

# Conseil municipal : la dalle de la halle aux raisins à l'ordre du jour

Lors du conseil municipal qui se tiendra mardi 3 août à 18 heures, à l'espace Gérard-Sautel, des questions diverses porteront sur plusieurs sujets d'actualité. Parmi ceux-ci, la construction d'une halle aux raisins.

Le conseil municipal du 5 février avait autorisé l'acquisition de la partie haute des chais de la cave des Coteaux donnant sur l'avenue du Général-de-Gaule ainsi que la maison qui jouxte la cave pour un montant de 100 000 euros hors frais d'acte et de diagnostic. L'estimation prévisionnelle établie par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (Caue) a établi une première estimation prévisionnelle pour un réaménagement de la place de la Coconnière et la création d'une halle



La dalle de la future halle aux raisins est-elle assez résistante pour la circulation des véhicules ? Photo Le DL/Laurence DENY

couverte ou semi-couverte qui dépasse les 800 000 euros HT, acquisition comprise.

Lors de ce conseil avait été

abordée la circulation des véhicules dans la halle et la solidité de la dalle. Jean Prévost avait demandé si le compro-

mis d'achat prenait en compte une réserve si l'opération ne pouvait se réaliser. Corinne Testud-Robert, la maire, avait répondu : « Ne vous inquiétez pas, on a fait intervenir un ingénieur béton et tous les diagnostics seront faits ».

### Des demandes d'expertises formulées

La mairie a par ailleurs précisé le 7 mai sur son compte Facebook que la halle couverte « sera bien sûr accessible aux véhicules. Il serait aberrant d'aménager un espace pouvant accueillir notre marché qui ne puisse être accessible aux véhicules des commerçants. »

L'opposition pour sa part précise que lors d'une commission, le 11 mai dernier, un adjoint a indiqué qu'il ne sera pas possible de circuler sur la halle aux raisins avec un véhicule.

D'où la question, à savoir si une étude a été faite par un cabinet structure ou béton. Ayant demandé à recevoir le compte rendu de cette étude, la réponse apportée par la mairie est qu'il n'a pas été établi de rapport, mais un avis technique verbal. L'opposition attire donc de nouveau l'attention sur le risque d'accident si la résistance de la dalle du bâtiment n'est pas adaptée au poids des véhicules. Depuis un cabinet d'étude « résistance structure » de Courthézon est venu établir un diagnostic.

L'opposition souhaite une copie de ce rapport. D'autre part, la commission d'appel d'offres réunie pour choisir le cabinet d'architecte retenu pour réaliser le projet n'a pas encore signé de procès-verbal d'attribution, même si la mairie a fait circuler les conclusions de cette commission.

Vaucluse matin du 2 août 2021

## Visan fait son cinéma à partir de ce mercredi

Le cinéma de plein air organisé par l'association Expressions visanaises se déroule les 4, 5 et 6 août sur la place du Jeu-de-Paume. La billetterie est ouverte à partir de 19 h 30 pour une séance qui commencera à 21 h.

Des films de Francis Veber, avec Gérard Depardieu et Pierre Richard : le mercredi 4 août, "la Chèvre", le jeudi 5 août, "Les compères" et le vendredi 6 août, "les Fugitifs".

Il est prévu une buvette proposant des boissons fraîches (vins et softs) ainsi que du café et des friandises. Attention toutefois, le Pass sanitaire sera exigé.

**VISAN**

## La boule du Marot se qualifie pour le 3<sup>e</sup> tour de la coupe de France



L'équipe victorieuse de la boule du Marot avec Jacques Saurel, le capitaine, en haut à gauche. Photo Le DL/Laurence DENY

Belle victoire pour la boule du Marot qui obtient sa qualification ce dimanche 1<sup>er</sup> août pour le 3<sup>e</sup> tour de la coupe de France en battant à domicile le club de la boule atomique des Valayans. La prochaine étape sera décisive puisque ce sera la porte d'entrée des compétitions au niveau régional.

Croisons les doigts pour que le capitaine Jacques Saurel et son équipe composée de Myriam Largeron, Guy Marchand, Gilles Ricard, Guillaume Beaumont, Jacques Bedouin, Bruno Barjol, Stephan Walker et Stéphane Gaillard passent avec brio ce cap difficile.

Vaucluse matin du 3 août 2021

**VISAN** Boule du Marot

## L'équipe atteint le 3<sup>e</sup> tour des France



L'équipe de la boule du Marot qualifiée pour le 3<sup>e</sup> tour de la coupe de France.

Ce premier dimanche du mois d'août s'est déroulé le second tour de la coupe de France et la boule du Marot a reçu le club de la boule atomique des Valayans pour une rencontre qui s'est déroulée dans une grande convivialité telle une rencontre amicale.

À l'issue de la compétition, grâce à sa victoire, la boule du Marot s'est qualifiée pour le 3<sup>e</sup> tour de la coupe de

France. Le prochain rendez-vous sera décisif pour sortir du département avant de passer au niveau régional. Toutes nos félicitations à l'équipe formée par Myriam Largeron, Guy Marchand, Gilles Ricard, Guillaume Beaumont, Jacques Bedouin, Bruno Barjol, Stephan Walker et Stéphane Gaillard. Ainsi qu'à son capitaine Jacques Saurel.

La Tribune du 5 août 2021

## Quatre bouteilles et un livre pour une année dans les vignes



Jean-Paul Depeyre et sa femme Sylvie entourent André Deyrieux pour la présentation son livre qui a inspiré leur cuvée. Photo Le DL/Laurence DENY

En reprenant le domaine familial, le Clos du Père Clément, Jean-Paul Depeyre et sa femme Sylvie ont décidé de quitter l'agriculture traditionnelle raisonnée pour se lancer dans le bio. Ils ont rencontré André Deyrieux, pionnier de l'œnotourisme, auteur d'ouvrages consacrés à la vigne et aux vins dans une collection "Culture et vin" qu'il a créée.

De cette rencontre est née l'idée de sortir une cuvée spéciale "Une année en France" et un livre qui raconte une année dans un vignoble : "Le calendrier perpétuel de la vigne et du vin". Le livre comprend 12 chapitres qui correspondent aux 12 mois de l'année, et la cuvée se décline en quatre bouteilles pour les quatre saisons.

« Une année en France est un assemblage de 50 % de caladoc et 50 % de merlot, un IGP Mé-

diterranée certifié AB qui va très bien pour de bonnes viandes, et qui se boit légèrement frais », explique Jean-Paul Depeyre. L'IGP Méditerranée était anciennement appelée vin de pays de Méditerranée avant de devenir "Indication géographique protégée". Georges Truc, spécialiste des sols de la vallée du Rhône, présent pour la dédicace de l'ouvrage, a souligné qu'il s'agissait d'un croisement fondé sur une manipulation génétique obtenue à partir de cépages grenache et malbec. Ce croisement est peu répandu dans la région. Présent sur Visan au Clos du Père Clément, il est cultivé pour sa résistance à la sécheresse et aux parasites.

Venu dédicacer son ouvrage, André Deyrieux l'a défini comme « un livre qui raconte l'histoire de la vigne et du vin tout au long de l'année ».

**VISAN**

## Ban des vendanges : une nouvelle annulation

Énorme déception pour Georges Truc, spécialiste des sols viticoles de la vallée du Rhône, qui a annoncé, pour la deuxième année consécutive, l'annulation de la sixième édition du ban des vendanges de Visan prévu le 21 août prochain à partir de 17 heures. Un programme spécial avait été concocté par ce dernier, tout heureux de pouvoir renouer avec la tradition : un concert à l'église par l'orchestre de chambre de Lyon, suivi d'un défilé de la confrérie des vignerons, puis d'une dégustation dinatoire place du Jeu-de-Paume. Le préfet de Vaucluse ne lui a pas laissé pas le choix en ayant pris le 28 juillet un arrêté drastique, rendant obligatoire le port du masque dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes ne peut être respectée, et interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique dans l'ensemble des communes du département jusqu'au 31 août inclus. Pour Georges Truc, le ban des vendanges est un tout. Pas question d'annuler une partie de la manifestation qui se veut conviviale, et qui associe les vignerons fiers de faire goûter leurs vins. Il réfléchit actuellement à une manifestation plus simple pour l'automne, toujours autour du vin, en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Vaucluse matin du 4 août 2021

# Titouan, le jeune coutelier d'art s'installe à l'Hôtel de Pellissier

La municipalité et l'association Expressions visanaises sont très fières d'accueillir un jeune coutelier d'art qu'ils ont installé dans les caves voûtées de l'Hôtel de Pellissier pour forger ses couteaux et organiser des stages de forge.

Des travaux (notamment d'électricité) y ont été faits par Fabrice Bertrand et d'autres employés municipaux. L'inauguration s'est déroulée en présence du maire Corinne Testud-Robert, de Jean Maurin (président de l'association) et de ses membres, des amis et proches du coutelier Titouan Decottignies, de Julien Vincent (futur responsable du centre) et de David Bourdin (emploi civique au centre). "Il y a plein de belles choses qui se préparent", Jean Maurin et tous ceux qui l'entourent en sont convaincus. Après la coupe du ruban tricolore, tout ce petit monde s'est retrouvé autour de l'apéritif servi dans la cour de l'Hôtel particulier, dans une ambiance musicale et culturelle : poèmes déclamés sous forme de slam par Henri Bourgon et chansons de Brassens interprétées par Titouan et son père Francis.

Bachelier à 17 ans (Bac Littéraire option musique), Titouan Decottignies a ensuite obtenu un CAP feronnerie d'art à l'École des métiers d'art d'Uzès au bout d'un an. Il a notamment effectué un stage chez



Titouan a coupé le ruban tricolore dans la courrette où se trouve l'entrée de la cave dans laquelle il forge ses couteaux. /PHOTO B.F.

Jean-Luc Soubeyras à Couleurs de forge à Pierrelatte (un très bel établissement classé Entreprise du patrimoine vivant). Le CAP en poche, il a choisi de se spécialiser dans la coutellerie d'art et a rencontré plusieurs couteliers pour maîtriser le métier et voler à son tour de ses propres ailes. Avant d'être hébergé à l'Hôtel de Pellissier, il travaillait dans un local situé dans la campagne valréasienne. À ce moment-là, il espérait aussi faire des démonstrations de forge dans les fêtes médiévales avec un ami. Ils avaient même aménagé un camion pour cette activité qu'ils ont pu faire seulement une semaine. Toutes les dates ont en effet été annulées à cause de l'arrivée du Covid 19.

À tout juste 20 ans (le 18 juillet dernier), Titouan a un bel avenir devant lui. Ses couteaux, raffinés et élégants, n'ont rien à envier à ceux des grands couteliers d'art présents sur ce marché.

## DU COUTEAU À LA MUSIQUE

### Avec Francis, son père, il joue Brassens

Francis Decottignies et son fils Titouan forment un duo attachant. Sous le pseudo de Tell père, Tell fils, ils jouent ensemble le répertoire de Brassens qu'ils adorent et bien d'autres chansons à

texte françaises pour le plus grand plaisir de ceux qui viennent les écouter. Le parcours de Francis est très atypique. Comme il est précisément à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> août, il va pouvoir mettre à profit son temps libre pour agrandir son répertoire. On devrait en principe les revoir tous les deux en concert le 11 décembre prochain au TRP dans un répertoire consacré à Georges Brassens et Boris Vian. Fan de Brassens depuis son plus jeune âge, Francis a toujours rêvé de chanter ses chansons en



Titouan et son père Francis ont la passion de la musique. /PHOTO B.F.

s'accompagnant à la guitare mais la vie a pris un autre cours pour lui. Il est rentré aux services techniques de la mairie de Valréas où il est devenu responsable du centre technique. Ce n'est qu'à 39 ans, après la naissance son fils, qu'il s'est finalement inscrit au CAEM pour apprendre la guitare. À ce moment-là, il a fait la connaissance d'un contrebassiste avec lequel il a monté un programme au bout d'un an. Le petit Titouan a baigné dans cette ambiance musicale, entre le travail de l'instrument et les chansons de Brassens. Son père avoue qu'"il connaissait les chansons de Brassens avant même de savoir les comptines pour enfants". Très doué, le jeune garçon a appris la guitare avec un professeur de Montségur avant de voler de ses propres ailes et d'apprendre à jouer d'autres instruments en autodidacte. Il est capable de jouer de la musique celtique, du jazz manouche et bien d'autres styles avec une aisance assez déconcertante et beaucoup d'exigence dans sa façon de travailler.

La Provence du 4 août 2021

**VISAN** Il aurait dû avoir lieu le 21 août

## Georges Truc contraint d'annuler le ban



Le ban des vendanges en 2019, la dernière édition autorisée.

Le 6<sup>e</sup> ban des vendanges prévu le 21 août prochain à partir de 17 h avec un concert à l'église par l'orchestre de chambre de Lyon, suivi d'un défilé de la confrérie des vigneron et d'intronisation, puis d'une dégustation dinatoire place du Jeu de Paume ne verra pas le jour. Et pourtant Georges Truc avait mitonné un spectacle particulier pour fêter le

retour des bans de vendange annulé en 2020. La raison en est simple. Avec ou sans pass-sanitaire, Bertrand Gaume, préfet du Vaucluse vient de signer un arrêté précisant : le port du masque est obligatoire dans les rues, les zones piétonnées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre

deux personnes ne peut être respectée. Et d'autre part, la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite dans l'ensemble des communes du département. Et tout ceci jusqu'au 31 août inclus.

Georges Truc se voit donc contraint d'annuler, en espérant que rien ne viendra entraver le bon déroulement du ban 2022.

La Tribune du 5 août 2021

# Conseil municipal : bientôt une aire de co-voiturage

Les 10 points à l'ordre du jour du conseil municipal ont été approuvés à l'unanimité mardi soir à la salle Gérard Sautel : la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade des agents (100%), la création de trois postes correspondants à un avancement de grade, la désignation de Marie-Françoise Monier en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population en 2022, le renouvellement de la convention entre la commune et le SAFER pour une durée de 3 ans, la signature d'une convention entre la commune et le Conseil départemental pour la mise en place d'une aire de covoiturage comportant 10 places sur une partie du parking Gérard Sautel, une subvention complémentaire de 1 000 € au Tennis Club Visan-Tulette, la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2021 (21 bénéficiaires en 2020 pour un montant global de 6 276,42 € - participation de la commune 854,40 €), une participation de 200 € pour le financement du Fonds d'Aide aux Jeunes, une subvention exceptionnelle de 250 € à deux étudiantes en agronomie (dont Joséphine Gal de Visan) qui participent au 4L Trophy 2021.



Les élus ont voté à l'unanimité les 10 points à l'ordre du jour dont l'aire de covoiturage de 10 places sur une partie du parking Gérard Sautel.

/PHOTO B.F.

répondu aux 8 questions posées par l'opposition. L'ensemble des indemnités des élus devant apparaître dans l'état des indemnités de fonction, ces élus s'étonnent de n'y voir apparaître que les indemnités perçues au titre du mandat municipal. "On n'a pas fait ça cette année, on le fera l'année prochaine" a promis le maire. Pourquoi les travaux de voirie programmés dans l'avenue Général de Gaulle ont-ils été reportés ? Tout simplement parce que l'entreprise n'a pas pu tenir son calendrier : ces travaux devraient pouvoir démarrer fin août - début septembre. Concernant la future Halle aux Raisins, l'opposition demande le rapport de l'expert structure-béton assurant la solidité

de l'édifice lors du passage de véhicules. "Est-il vraiment nécessaire de faire un tel investissement coûteux, pour une utilisation trop occasionnelle et non adaptée au marché hebdomadaire ?" interroge-t-elle encore.

La majorité répond que la dalle peut supporter 500 kg/m<sup>2</sup> et que par conséquent, elle pourra recevoir les camionnettes (jusqu'à 3,5 tonnes). Elle affirme également que les 450 000 € prévus pour les travaux seront respectés. Enfin, elle assure que "la Halle ne servira pas que pour le marché, que le projet plaît beaucoup". Pourquoi la vente de l'ancien local du crédit Agricole n'a-t-elle pas abouti ? Tout simplement parce que

l'acquéreur qui souhaitait faire un transfert de son activité a changé de projet en cours de route et que le prix demandé par la municipalité dans ce cas était insuffisant. L'opposition attire également l'attention de la majorité sur des rues qui ne sont toujours pas référencées dans la base d'adresses nationales (cas de la rue Colonel Arnaud Beltrane). La nouvelle dénomination du Chemin St Vincent (Chemin de la Cabasse) ne convenant pas aux riverains, il a été décidé de l'appeler "Chemin de la Perrière", selon leur souhait. L'opposition signale des dysfonctionnements dans les commissions : pas de rapport, pas de convocation, pas de compte rendu. "Quelles explications donner au fait que certains Visanais ont le sentiment que le village est moins bien entretenu ?" La majorité a repéré elle aussi les points noirs et le maire Corinne Testud-Robert explique que les communes doivent évoluer vers des plantations moins exigeantes en eau, avant d'inviter Josette Saboly, conseillère de l'opposition très compétente dans ce domaine, à se joindre à la majorité. Pour terminer, l'opposition a demandé à la majorité quels projets elle comptait mettre en œuvre dans le Contrat de relance et de transition énergétique. Les pistes sont nombreuses, parmi lesquelles, la réflexion de l'éclairage public.

B.F.

## Au fil des questions posées par l'opposition

Pour terminer, la majorité a

La Provence du 5 août 2021

# Un livre engendre la sortie d'une cuvée

La chose n'est pas banale, c'est un livre écrit par André Deyrieux qui est à l'origine de la cuvée *Une année en France*, produite par le Clos du Père Clément, l'un des domaines les plus prestigieux de Visan, situé à proximité de Notre Dame des Vignes - un véritable petit bijou pour ceux qui ont eu le privilège de la visiter. Jean-Paul Depeyre et son épouse Sylvie exploitent ce domaine de 35 ha qui porte le prénom du grand-père, depuis 1972.

Ils ont pris le tournant de l'agriculture biologique en 2010 et revendiquent trois appellations : Côtes-Du-Rhône Villages Visan rouge et rosé - Côtes du Rhône rouge - IGP Méditerranée rouge, rosé (grenache, carignan, cinsault) et



Le livre d'André Deyrieux est à l'origine de la cuvée "Une année en France".

/PHOTO B.F.

blanc (Viognier et rolle/vermentino). Avec leur œnologue reconnu pour être l'un des meilleurs de la région, ils savent sublimer le terroir dans

des vins authentiques et singuliers. La nouvelle cuvée est une IGP Méditerranée rouge composé de 70% de merlot et de 30% de caladoc, légèrement

tannique, avec une belle longueur en bouche et très agréable à boire. Le graphisme des étiquettes, réalisé avec goût et élégance par Emilie Grandpey Boyer (société Inessens), rappelle les quatre saisons auxquelles le Tulettois André Deyrieux fait référence dans son "Calendrier perpétuel de la vigne et du vin - douze mois avec Bacchus". L'inauguration de cette belle cuvée s'est déroulée en présence notamment du maire, Corinne Testud-Robert et de l'œnogologue Georges Truc qui n'a pas manqué à cette occasion de rappeler l'extraordinaire histoire de la chapelle et les particularités géologiques exceptionnelles du terroir visanais.

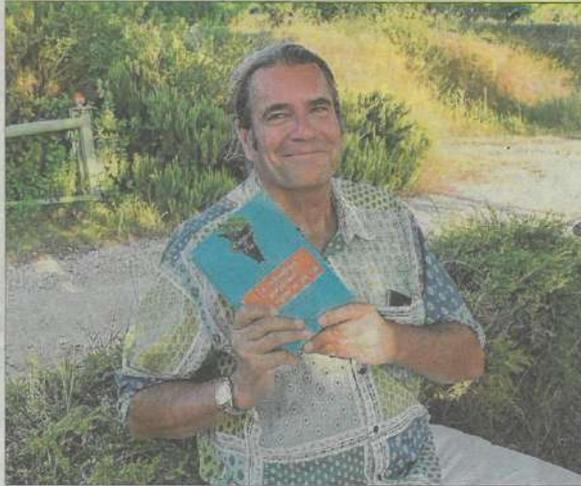
B.F.

La Provence du 7 août 2021

## Le Caladoc est un cépage peu cultivé

Jean-Paul Depeyre et sa femme Sylvie recevaient vendredi soir au Clos du Père Clément pour présenter leur cuvée spéciale « Une année en France » composée de 4 bouteilles, printemps, été, automne et hiver. Ils étaient accompagnés d'André Deyrieux, directeur de collection Culture et Vin, auteur d'un ouvrage intitulé « le calendrier perpétuel de la vigne et du vin », la cuvée et le livre étant liés par le récit d'une amitié à partir du vin, qui raconte l'histoire de la vigne tout au long de l'année. L'ouvrage comprend douze chapitres correspondant aux différents mois. Il recense, explique et commente les dates en relation avec la vigne, le vin et l'œnotourisme.

André Deyrieux est consultant expert en valorisation des vignobles. Il a déjà publié « A la rencontre des cépages modestes et oubliés » qui a reçu le prix coup de cœur livres en vignes 2016 et le prix de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV), ainsi que « Cinquante jours pour comprendre autrement le vin » qui a obtenu le prix Gour-



André Deyrieux était présent pour dédicacer son dernier ouvrage « le calendrier perpétuel de la vigne et du vin ».

mand World Cookbook Awards 2020.

La cuvée « Une année en France » est un assemblage de 50 % de caladoc et 50 % de merlot, une Indication Géographique Protégée (IGP) Méditerranée certifiée AB. Le caladoc est un cépage obtenu par croisement entre le grenache noir et le malbec encore peu planté dans les Côtes-Du-Rhône, cépage résistant, vigoureux et productif comme l'expli-

que Georges Truc, œnologue qui assistait à la présentation.

Jean-Paul Depeyre précise, « c'est un vin qui va très bien pour de bonnes viandes et qui se boit légèrement frais ». Parmi les personnes qui ont participé à son élaboration et sa présentation, il faut citer Guenhaël Kessler, l'œnologue, Émilie Grandpey Boyer, la créatrice des étiquettes et Karinne Petit pour le packaging.

La Tribune du 5 août 2021

# Indemnités des élus, halle aux raisins et vente annulée au conseil

**Si les points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du mardi 3 août, à l'espace Gérard-Sautel n'ont pas posé de problème particulier, tout étant voté à l'unanimité, il en fut tout autre des questions diverses présentées par l'opposition.**

L'opposition accuse réception de l'état des indemnités de fonction des élus perçues en 2020. Mais elle s'étonne qu'il ne présente pas l'ensemble des indemnités des élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et toute fonction exercée (conseils municipaux, départementaux, régionaux ainsi que représentations diverses au sein de syndicats, groupements...) comme prévu par l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Jean-Louis Arrigoni, 1<sup>er</sup> adjoint, répond que ce sera

rectifié l'an prochain.

La résistance de la dalle du bâtiment, qui accueillera les véhicules des exposants dans la future halle aux raisins a ensuite été évoquée. Dans un premier temps, il était rapporté que les commerçants ambulants ne pourraient pas y stationner leur véhicule, ce qui poserait des problèmes logistiques importants. L'opposition souhaite avoir connaissance du rapport de l'expert en structure béton assurant la solidité de l'édifice.

### Pas de réponse sur le rapport de l'expert en béton

Corinne Testud-Robert, maire, répond qu'il sera possible de rouler sur la halle aux raisins pour un véhicule de 3,5 t. maximum. Une rampe d'accès sera installée. Maurice Prost, conseiller municipal délégué, ajoute qu'un professionnel lui a ex-



Beaucoup de questions diverses ont été posées par l'opposition lors du conseil. Photo Le DL/L.D.

pliqué que cinq personnes sur 1 m<sup>2</sup> sont plus lourdes qu'un véhicule de 3,5 t. sur 6 m<sup>2</sup>. Quid du rapport de l'expert en béton ? Aucune réponse n'est apportée à cette demande.

L'opposition revient ensuite sur la vente du Crédit agricole. Le conseil municipal du mardi 6 avril avait voté la vente du local à Gaston Tapiador, excepté la partie « distributeur à

billets ». Le bâtiment de la banque était destiné au départ à recevoir un cabinet médical. Le projet a été abandonné, puisqu'un pôle médical est en cours d'aménagement à proximité de la pharmacie.

Pour le patron de la pizzeria, démarché par la mairie, qui cherchait un repreneur, l'offre était intéressante dans la mesure où il pouvait déménager son

activité de l'autre côté de la rue, en vue d'exploiter une licence III et proposer de la restauration sur place. La mairie lui a fait savoir au moment de l'établissement de l'acte, qu'elle ne donnerait pas son accord pour l'exploitation de la licence III. Pour le pizzaiolo, il n'y a pas d'intérêt à investir sans possibilité d'évoluer. Son objectif était en outre de participer à la redynamisation de la place de la Coconnière, et d'inciter les personnes de passage à s'y arrêter même le soir, lorsque les commerces sont fermés.

La réponse de Corinne Testud-Robert est que la vente n'a pas abouti car d'un simple transfert de commerce, l'acquéreur est passé à l'obtention d'une licence III et à l'installation d'une terrasse. Le prix de vente négocié à 50 000 € était trop bas, il aurait été plus juste à 80 000 €.

Laurence DENY

# Indemnités des élus, halle aux raisins et vente annulée au conseil

**Si les points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du mardi 3 août, à l'espace Gérard-Sautel n'ont pas posé de problème particulier, tout étant voté à l'unanimité, il en fut tout autre des questions diverses présentées par l'opposition.**

L'opposition accuse réception de l'état des indemnités de fonction des élus perçues en 2020. Mais elle s'étonne qu'il ne présente pas l'ensemble des indemnités des élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat et toute fonction exercée (conseils municipaux, départementaux, régionaux ainsi que représentations diverses au sein de syndicats, groupements...) comme prévu par l'article L2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Jean-Louis Arrigoni, 1<sup>er</sup> adjoint, répond que ce sera

rectifié l'an prochain.

La résistance de la dalle du bâtiment, qui accueillera les véhicules des exposants dans la future halle aux raisins a ensuite été évoquée. Dans un premier temps, il était rapporté que les commerçants ambulants ne pourraient pas y stationner leur véhicule, ce qui poserait des problèmes logistiques importants. L'opposition souhaite avoir connaissance du rapport de l'expert en structure béton assurant la solidité de l'édifice.

## **Pas de réponse sur le rapport de l'expert en béton**

Corinne Testud-Robert, maire, répond qu'il sera possible de rouler sur la halle aux raisins pour un véhicule de 3,5 t. maximum. Une rampe d'accès sera installée. Maurice Prost, conseiller municipal délégué, ajoute qu'un professionnel lui a ex-



**Beaucoup de questions diverses ont été posées par l'opposition lors du conseil.** Photo Le DL/L.D.

pliqué que cinq personnes sur 1 m<sup>2</sup> sont plus lourdes qu'un véhicule de 3,5 t. sur 6 m<sup>2</sup>. Quid du rapport de l'expert en béton ? Aucune réponse n'est apportée à cette demande.

L'opposition revient ensuite sur la vente du Crédit agricole. Le conseil municipal du mardi 6 avril avait voté la vente du local à Gaston Tapiador, excepté la partie "distributeur à

billets". Le bâtiment de la banque était destiné au départ à recevoir un cabinet médical. Le projet a été abandonné, puis qu'un pôle médical est en cours d'aménagement à proximité de la pharmacie.

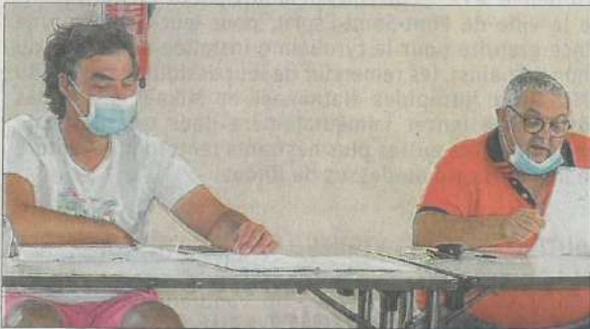
Pour le patron de la pizzeria, démarché par la mairie, qui cherchait un repreneur, l'offre était intéressante dans la mesure où il pouvait déménager son

activité de l'autre côté de la rue, en vue d'exploiter une licence III et proposer de la restauration sur place. La maire lui a fait savoir au moment de l'établissement de l'acte, qu'elle ne donnerait pas son accord pour l'exploitation de la licence III. Pour le pizzaiolo, il n'y a pas d'intérêt à investir sans possibilité d'évoluer. Son objectif était en outre de participer à la redynamisation de la place de la Coconnière, et d'inciter les personnes de passage à s'y arrêter même le soir, lorsque les commerces sont fermés.

La réponse de Corinne Testud-Robert est que la vente n'a pas abouti car d'un simple transfert de commerce, l'acquéreur est passé à l'obtention d'une licence III et à l'installation d'une terrasse. Le prix de vente négocié à 50 000 € était trop bas, il aurait été plus juste à 80 000 €.

Laurence DENY

## Au fil des dossiers



**Jean-François Arroyo, adjoint en charge des travaux, présente le point sur l'aire de covoiturage.** Photo Le DL/L.D.

Parmi les questions diverses, Jean Prévost interroge sur la commission d'appel d'offres du mardi 11 mai pour laquelle aucun rapport n'est encore signé. Or dans le bulletin municipal du mois de juin, un article informe la

population que le cabinet d'architecture retenu est celui d'Avignon. Le rapport devait en outre relater le point de vue de chaque membre. Corinne Testud-Robert s'excuse « c'est un oubli. Ce sera fait rapidement ».

Toujours concernant les commissions, l'opposition indique ne jamais recevoir de convocation ou compte-rendu. La réponse de Corinne Testud-Robert est que seules quelques commissions sont obligatoires, comme le CCAS, les impôts, les appels d'offres et les élections. L'opposition demande l'intérêt d'avoir créé des commissions, dans lesquelles elle est inscrite si c'est pour l'exclure.

Jean Prévost demande les raisons du report des travaux de l'avenue De-Gaulle et du bas de la Coconnière censés démarrer le 26 février. Les vigneronns souhaitent que ce chantier ne démarre pas pendant les vendanges ; et les acteurs du tourisme, pas pendant la période estivale.

La réponse de Corinne Testud-

Robert est que les travaux sont reportés au mois de septembre et qu'il y aura toujours quelque chose qui gêne.

Une question concerne le projet du village et son entretien. Corinne Testud-Robert répond que des jardinières sont placées devant des commerces. Lesquels s'étaient engagés à s'en occuper. Et que, d'autre part, il faut faire remonter les constats négatifs ; pour sa part, elle reçoit des commentaires positifs.

À la dernière question sur la position de la commune sur le plan de relance et de transition énergétique, la maire répond que la municipalité y réfléchit.

Les points du conseil votés à l'unanimité : 100 % des agents communaux sont promouvables à l'avancement de grade ; Suite

aux avancements de grade, des intitulés d'emploi sont créés et les anciens supprimés ; La directrice des services, Martine Masson, est nommée coordonnateur d'enquête du recensement de la population qui se tiendra en 2022 ; Corinne Testud-Robert et Jean-Noël Arrigoni sont désignés comme référents auprès de la Saffer ; Une aire de covoiturage de dix places sera matérialisée sur le parking de l'espace Gérard-Sautel ; Une subvention de 10 000 € est attribuée au Tennis Club ; L'adhésion au fonds de solidarité pour le logement (FSL) est renouvelée ; La participation pour 200 € au financement du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ; Une subvention exceptionnelle de 250 € à l'association "Les Agros en 4L".

L.D.

# Un livre engendre la sortie d'une cuvée

La chose n'est pas banale, c'est un livre écrit par André Deyrieux qui est à l'origine de la cuvée *Une année en France*, produite par le Clos du Père Clément, l'un des domaines les plus prestigieux de Visan, situé à proximité de Notre Dame des Vignes – un véritable petit bijou pour ceux qui ont eu le privilège de la visiter. Jean-Paul Depeyre et son épouse Sylvie exploitent ce domaine de 35 ha qui porte le prénom du grand-père, depuis 1972.

Ils ont pris le tournant de l'agriculture biologique en 2010 et revendiquent trois appellations : Côtes-Du-Rhône Villages Visan rouge et rosé - Côtes du Rhône rouge - IGP Méditerranée rouge, rosé (grenache, carignan, cinsault) et



Le livre d'André Deyrieux est à l'origine de la cuvée "Une année en France".

/PHOTO B.F.

blanc (Viognier et rolle/vermentino). Avec leur œnologue reconnu pour être l'un des meilleurs de la région, ils savent sublimer le terroir dans

des vins authentiques et singuliers. La nouvelle cuvée est une IGP Méditerranée rouge composé de 70% de merlot et de 30% de caladoc, légèrement

tannique, avec une belle longueur en bouche et très agréable à boire. Le graphisme des étiquettes, réalisé avec goût et élégance par Emilie Grandpey Boyer (société Inesens), rappelle les quatre saisons auxquelles le Tulettois André Deyrieux fait référence dans son "Calendrier perpétuel de la vigne et du vin – douze mois avec Bacchus". L'inauguration de cette belle cuvée s'est déroulée en présence notamment du maire, Corinne Testud-Robert et de l'œnogéologue Georges Truc qui n'a pas manqué à cette occasion de rappeler l'extraordinaire histoire de la chapelle et les particularités géologiques exceptionnelles du terroir visanais.

B.F.

La Provence du 7 août 2021

## VISAN

### Conseil municipal : précision

Contrairement à ce qui a été indiqué par erreur dans le compte rendu du conseil municipal visanais, la subvention que les élus ont attribué au Tennis club n'est pas de 10 000 €, mais bien de 1 000 €. Dont acte.

## VISAN

### Le parcours des cadets de la Boule du Marot récompensé



De gauche à droite, Stéphane Gaillard, Lily, Lorenzo, Anthony et Guy Marchand, après la remise des trophées. Photo Le DL/L.D.

Les jeunes de la Boule du Marot ont été mis à l'honneur vendredi 6 août. Les cadets Lily et Anthony, ainsi que Lorenzo, leur partenaire du club d'Orange, ont été félicités pour leur beau parcours. Ils ont été récompensés par le président du club, Guy Marchand, et l'entraîneur, Stéphane Gaillard. Lesquels leur ont remis un trophée en verre à leur effigie.

Vaucluse matin du 8 août 2021

# Le suspens perdure sur la demande de permis de construire d'un poulailler

La demande de permis de construire d'un poulailler, déposée le 15 février au Haut Gibard, est toujours en cours d'instruction. Les différents intervenants sur ce sujet ont été entendus, suite à la pétition d'un collectif de riverains contre ce projet.

Le collectif dénonce un projet de poulailler industriel automatisé, déposé anonymement au départ, donc sans possibilité de contacter le pétitionnaire, sur une parcelle enclavée, une voirie publique à proximité non adaptée au trafic lié à cette installation, un puits inexploité depuis des années qui contraindra probablement au creusement d'un forage et ponctionnera de l'eau dans une nappe phréatique déjà trop sollicitée.



Adrien Couston sur son terrain situé chemin du Gibard, décidé à mener son projet à terme. Photo Le DL/Laurence DENY

Le gérant de l'exploitation agricole à responsabilité limitée, l'EARL Mille-sime 84 spécialisée dans la culture de la vigne, Adrien Couston, qui a déposé le permis, s'en est expliqué

sur le terrain. Il ne sait pas pourquoi la mairie a affiché son permis sans indiquer son nom. Il est totalement déterminé à aboutir dans sa demande, car il en a besoin financièrement.

Le poulailler dégagerait une source de revenus garantis car il a déjà les débouchés pour les œufs. Au bout de trois ans d'exploitation, si tout va bien, il passera à 1 000 poules pour obtenir un label.

## « Je ne lâcherai pas l'affaire »

Actuellement, si son permis est toujours en cours d'instruction, il a reçu un avis favorable du service public d'assainissement non collectif (SPANC), et dispose d'un puits en état de fonctionner sur son terrain. Le bâtiment projeté, qui abritera 3 000 poules pour démarrer, sera hermétique à l'eau et à l'air, sans risque de pollution de la nappe phréatique et sans odeurs dérangeantes. Ses deux demandes de permis de construire précédentes ont été refusées

car il souhaitait construire sa résidence à proximité et que son habitation n'était pas considérée comme essentielle à son activité.

Sa parcelle n'est pas enclavée, un acte notarié établissant une servitude de passage d'un côté, et le passage de l'autre côté étant situé sur sa propriété. Quant à la voie publique située à proximité, elle est déjà fréquentée par les véhicules qui se rendent dans une conserverie de tomates. Adrien Couston le répète : « Je ne lâcherai pas l'affaire. »

Le nom du pétitionnaire est maintenant précisé sur le panneau d'affichage situé devant la mairie qui refuse de donner une explication sur l'absence de nom indiqué lors du dépôt de permis.

Laurence DENY

Vaucluse matin du 10 août 2021

# Le capitaine Langlois mène l'enquête par la voix de Baptiste Relat

Entre deux représentations, "Les Insensés" le 11 août à Cliousclat et le 14 août au Théâtre le Fenouillet, Baptiste Relat sera présent à l'hôtel de Pellissier pour y lire "Le roi sans divertissement" de Jean Giono, ce jeudi 12 août à 19 h.

Il fera partager, pendant 1 h 30, une histoire de ce roman de Giono qui se déroule dans un village isolé, où les habitants disparaissent sans laisser de traces et où l'arrivée du capitaine de gendarmerie Langlois, personnage mythique, apparaît comme le messie aux yeux des villageois.

Baptiste Relat va stimuler l'écoute de l'auditeur, seul en face de lui, dans un cadre intime, et le faire retourner dans une histoire qui se déroule en plein hiver avec de la neige. Passionné par Giono, il restitue une ambiance si bien écrite par l'auteur, entre narration et paysage, avec le parler des villageois et le personnage si particulier de Langlois.

La lecture a été appelée "Histoires de flic" par le théâtre du Rond-Point qui a donné pour début de titre à toutes les lectures estivales "Histoires de".

## Redécouvrir des textes méconnus

Baptiste Relat, à l'origine de la Scène Nationale 7 (SN7), située à Cliousclat et soutenue par la communauté de communes du Val de Drôme, est directeur artistique, comédien et metteur en scène. Il a suivi une formation au conservatoire régional de Tours et à l'école nationale de la comédie de Saint-Etienne.

En 2019, la compagnie SN7 a créé un temps un temps fort "Voir et Entendre" afin de faire redécouvrir au public des auteurs à travers des textes méconnus, commençant avec "Le bout de la route", de Giono. Les spectacles présentés mêlent lecture et mise en scène.



Baptiste Relat vous fera entrer dans l'univers de Giono ce jeudi 12 août. Photo Le DL/Laurence DENY

La compagnie SN7 a également comme objectif d'amener différentes formes théâtrales dans les villages et/ou les endroits peu dédiés à la représentation, en coordination

avec le tissu associatif et culturel.

Laurence DENY

Vous êtes attendus à partir de 18 h 30 à l'hôtel de Pellissier.

Durée de lecture : 1 h 30. Tarif : libre participation au chapeau. Informations au 04 90 35 21 45 ou par mail à [theatredurondpoint@gmail.com](mailto:theatredurondpoint@gmail.com).

Vaucluse matin du 11 août 2021

# Halle aux raisins : l'opposition exprime ses doutes

Si l'ordre du jour du conseil municipal réuni le 3 août à l'espace Sautel a fait l'objet d'un vote à l'unanimité, les questions diverses présentées par l'opposition ont fait débat. L'acquisition de la partie haute du chai de la cave des Coiteaux ainsi que du bâtiment mitoyen doit se concrétiser par l'aménagement d'une halle aux raisins destinée à recevoir notamment le marché hebdomadaire. Deux sujets divisent. Tout d'abord l'annonce par Corinne Testud-Robert, maire, dans le bulletin municipal du choix du cabinet qui est retenu alors que la commission d'appel d'offres n'a toujours pas signé son rapport. Jean Prévost, conseiller d'opposition s'en étonne. D'autant plus qu'il était demandé à chaque membre d'établir une note précisant leur choix, note qui devait être annexée audit rapport. La maire répond en s'excusant qu'il s'agit d'un oubli et qu'il sera vite réparé.

## La résistance de la dalle en question

Le deuxième sujet sur ce thème concerne la résistance de la dalle lorsque la façade sera démolie. L'opposition réitère ses mises en garde. Lors du conseil du 5 février, Jean Prévost avait demandé si le compromis d'achat prévoyait une réserve si l'opération n'était pas réalisable. L'édile avait répondu qu'un ingénieur béton devait intervenir. Sauf que la réponse aurait été donnée verbalement alors que l'opposition demande à voir un rapport écrit. Pour la maire, il sera possible de rouler sur la dalle avec un véhicule de 3,5 t, qu'une rampe d'ac-

cès sera installée, que le cahier des charges sera respecté et que le budget annoncé de 450 000 € sera respecté. Une réponse qui ne convainc pas, puisque Maurice Prost, conseiller délégué, rétorque que « le poids de 5 personnes sur 1 m<sup>2</sup> pèse plus lourd qu'un véhicule 3T5 sur 6 m<sup>2</sup> d'après les dires d'un expert ».

Autre question de l'opposition sur l'état des indemnités de fonction des élus perçues en 2020. La loi prévoit que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat ou de toute société tels que le définit le code des collectivités publiques. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. Pourquoi ne figurent sur cet état que les indemnités perçues au titre du mandat municipal demande Jean Prévost. Jean-Noël Arrigoni, 1er adjoint, informe : « sera fait pour l'année prochaine ».

## Le chemin Saint-Vincent devient de la Cabasse

L'opposition revient sur le changement de dénomination du chemin Saint-Vincent en chemin de la Cabasse voté en conseil municipal, qui avait fait polémique auprès des riverains. Corinne Testud Robert répond que les riverains ont été entendus et que le chemin est renommé Chemin de la Perrière. Devant



Le projet de halle aux raisins.

l'insistance de l'opposition qui réclame le vote du conseil

pour légaliser cette décision, la majorité finit par accepter

et la nouvelle dénomination est votée à l'unanimité.

## ➤ Vente annulée du Crédit agricole

D'autres questions ont fait débat, comme la vente annulée du crédit agricole. D'une part, l'acquéreur indique qu'il était d'accord pour acheter le local sous réserve de pouvoir y transférer sa pizzeria et proposer de la restauration sur place, avec 2 ou 3 tables en terrasse et une licence 3. Au moment d'établir le compromis de vente, la mairie a refusé que la vente soit actée sous réserve de l'obtention d'une licence 3. Sur ce point, Corinne Testud Robert répond que « le pizzaiolo qui voulait simplement transférer sa pizzeria au départ a ensuite demandé à obtenir une licence 3 et l'installation d'une terrasse. Le prix négocié à



Dans l'opposition, Bernard Racanière demande un ajout au compte rendu du 9 juillet.

50 000 € était trop bas, 80 000 € auraient été plus justes ».

Le rapport de présentation qui est voté en début de conseil fait l'objet d'une remarque de Bernard Racanière qui souhaite le rajout de son

explication sur la demande de vote à bulletin secret pour le retour à la semaine de 4 jours, afin de laisser libre choix aux conseillers municipaux en dehors de tout débat partisan.

## ➤ Les autres points en bref

- ▶ Renouvellement d'une convention avec la SAFER en vue de maintenir l'agriculture et de protéger l'environnement et les paysages ruraux.
- ▶ Aire de covoiturage avec le soutien du département, aménagée sur une partie du parking de l'es-

- pace Gérard Sautel.
- ▶ Subvention exceptionnelle complémentaire de 1 000 € au tennis club. L'opposition souhaite une répartition de subvention avec Tulette pour ce club intercommunal.
- ▶ Fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 854 €.

- Fonds d'aide aux jeunes pour 200 €.
- ▶ Subvention exceptionnelle pour la participation de deux étudiantes (dont une visanaise) en agronomie au raid humanitaire « 4L Trophy ».

## Les jeunes de la boule du Marot à l'honneur



Le président du club de la boule du Marot, Guy Marchand et l'entraîneur Stéphane Gaillard ont organisé vendredi soir une soirée festive pour féliciter trois jeunes cadets Lily et Anthony, ainsi que Lorenzo

leur partenaire du club d'orange qui ont obtenu de beaux résultats ces dernières semaines. Un trophée en verre avec leurs photos leur a été remis à cette occasion.

## VISAN Jeudi 12 août à l'hôtel Pellissier

### Histoires de flic

Baptiste Relat, directeur artistique, comédien metteur en scène sera présent à l'hôtel de Pellissier ce jeudi 12 août pour vous faire découvrir « Histoires de flics », une lecture tirée d'un roman Jean Giono, « Le roi sans divertissement ».

Après des cours au conservatoire régional de Tours puis à l'école nationale de la comédie de Saint-Etienne, Baptiste Relat a créé la Scène Nationale 7 située à Clionsclat dans la Drôme. Cette compagnie joue dans les villages ou dans les lieux parfois non dédiés aux représentations,

en liaison avec le milieu associatif et culturel. Depuis 2019, elle a mis en place le concept « Voir et Entendre » dans le but de faire redécouvrir des auteurs à travers des textes méconnus, sous la forme de spectacles mêlant lecture et mise en scène. Rendez-vous à partir de 18 h 30 à l'hôtel de Pellissier ce jeudi 12 août pour une lecture qui débutera à 19 h. Entrée libre avec participation au chapeau.

Plus d'informations en contactant le Théâtre du Rond-Point - Tél. : 04 90 35 21 45 ou par mail



Baptiste Relat.

theatredurondpoint@gmail.com

# Le forum des associations de retour le 5 septembre



Le forum des associations doit se tenir au stade Bellevue le 5 septembre. Photo Le DL/Laurence DENY

Le forum des associations, qui a été annulé l'année dernière, doit pouvoir se dérouler le 5 septembre, en plein air, au stade Bellevue, de 9 à 13 heures.

Les associations visanaises sont toutes invitées à informer la mairie si elles souhaitent participer et dans l'affirmative, de préciser le matériel qui sera nécessaire à l'installation de leur stand et le nombre de personnes qui le tiendront.

## Préparer la rentrée des associations

La mise en place de ce forum présente de nombreux avantages pour les associations, qui préparent souvent leur rentrée à cette période de l'année.

Elles peuvent à cette occasion présenter leurs activités, leurs services, leurs événements, dans tous les domaines, que ce soit sportif, culturel, politique, caritatif, ... Avec d'éventuelles

démonstrations de leur discipline et des animations.

Ce forum présente également un intérêt pour la commune de Visan, puisqu'il lui permet de mettre en valeur son tissu associatif local.

**Laurence DENY**

Pour s'inscrire et plus d'informations, contacter la mairie au 04 90 28 50 90 ou par mail à [ccas@visan-mairie.com](mailto:ccas@visan-mairie.com).